

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE**

*Services Techniques - Pôle Assainissement*

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**



2009

## SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
1	ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	4
2	GESTION DES CERTIFICATS D'URBANISMES (CU) ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE (PC).....	5
3	PRESENTATION DU PATRIMOINE.....	7
4	MODES DE GESTION, CONTRATS .....	7
<b>III</b>	<b>LES ASPECTS TECHNIQUES.....</b>	<b>10</b>
1	CAPACITE DES STATIONS D'EPURATION.....	10
2	TAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF .....	10
3	EVALUATION DES CHARGES ET DES FLUX POLLUANTS COLLECTES PAR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....	11
4	ZOOM SUR LA STATION D'EPURATION DE GOURGUE NEGRE.....	11
<b>IV</b>	<b>LES TRAVAUX DE L'ANNEE 2008.....</b>	<b>13</b>
<b>V</b>	<b>LES ASPECTS FINANCIERS .....</b>	<b>15</b>
1	PRIX DE L'EAU.....	15
2	COMPTE ADMINISTRATIF 2008 .....	15
3	AIDE A LA PERFORMANCE EPURATOIRE .....	16

## **I QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Par application de l'arrêté du 2 mai 2007, le Président de la Communauté d'Agglomération de Brive présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être établi quelque soit le mode de gestion du service par la Collectivité compétente.

Ce rapport est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté à l'Agglo de Brive.

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

La liste des indicateurs présentés est la suivante :

- D'ordre technique (ressources, qualité, volume, etc.)
- Et d'ordre financier (tarification, dettes, investissements, etc.)

Le présent rapport sera détaillé comme suit :

- D'une part présentation synthétique des chiffres clefs du service
- D'autre part, la présentation générale du système d'assainissement ainsi que l'organisation du service ;
- Puis définition détail des indicateurs techniques et financiers

## II PRESENTATION GENERALE

### 1 Organisation du Service Public de l'Assainissement Collectif

Par arrêté du préfet de la Corrèze en date des 24 et 27 septembre 2001, la Communauté d'Agglomération de Brive a été créée à compter du 28 décembre 2001 regroupant ainsi 80 000 habitants répartis à travers 15 communes à savoir :

Allasac,  
Brive la Gaillarde,  
Cosnac,  
Cublac,  
Dampniat,

La Chapelle aux Brocs,  
Malemort,  
Mansac,  
Noailles,  
Ste Féréole

St-Viance,  
Turenne,  
Ussac,  
Vartez,  
Venarsal.



La compétence « **Assainissement** » assurée précédemment par ces communes a été transférée à la Communauté d'Agglomération qui assure la gestion quotidienne des ouvrages comme suit :

Pour la Commune de Brive la Gaillarde via un contrat **d'affermage (Délégation de Service Public)**

Pour les 14 autres communes en **régie** et par prestation de service.

M. Christian MANIERE, Maire de VENARSAL est le Vice-Président en charge de la compétence assainissement à l'Agglo de Brive.

L'Agglo de Brive est compétente en matière d'assainissement des eaux usées qui comprend la collecte et le traitement des effluents domestiques et industriels raccordés sur le réseau intercommunal.

Le Pôle assainissement de l'Agglo de Brive agit à plusieurs niveaux :

- Le fonctionnement : délivrance d'avis sur l'assainissement dans le cadre de l'instruction des permis de construire (PC) et des certificats d'urbanisme (CU), mise en place d'un service public pour l'assainissement non collectif (SPANC), entretien des réseaux d'assainissement.

- L'exploitation : l'Agglo de Brive exploite, par une procédure d'affermage, les réseaux d'assainissement ainsi que la STEP de Brive.

- L'investissement : dès sa création, l'Agglo de Brive a engagé une réflexion globale sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le système d'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

## 2 Gestion des certificats d'urbanismes (CU) et des Permis de Construire (PC)



CAB/SEAE/VD/2007- contrôle ANC

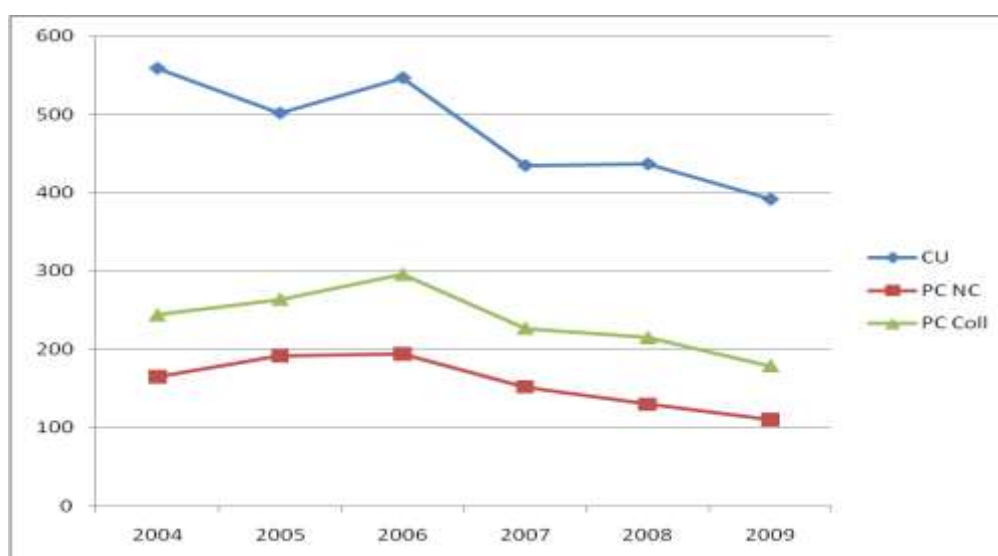
**Lors de dépôts de Certificats d'Urbanismes et de Permis de Construire, la Communauté d'Agglomération est consultée afin d'indiquer à partir de critères objectifs (zonage du SDA, topographie de la parcelle, surface de la parcelle et nature du sol) les possibilités d'assainissement.**

L'avis permet d'indiquer au demandeur si sa parcelle peut être raccordée au réseau d'assainissement Collectif ou si elle doit être gérée mise en Assainissement Non Collectif.

Les chiffres clefs de 2009 sont les suivants :

COMMUNES	Certificats d'Urbanisme Instruits						Permis de Construire instruits											
							En Non Collectif						En Collectif					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Allasac	90	70	80	82	57	56	26	26	32	18	25	17	19	23	21	18	25	10
Brive	119	60	75	52	61	85	22	28	18	12	10	9	97	97	95	55	67	65
Cosnac	35	32	19	33	38	50	18	18	11	14	7	2	19	10	20	10	10	11
Cublac	14	41	32	19	21	19	3	5	10	7	3	2	7	16	15	11	8	4
Dampniat	9	6	14	5	6	7	3	5	4	4	0	1	4	7	6	4	5	4
La Chapelle Aux Brocs	8	0	2	2	1	5	2		2	0	0	2	1	5	10	4	2	6
Malemort	35	37	63	30	33	23	8	13	9	8	6	6	30	32	35	44	45	29
Mansac	8	12	24	25	24	15	4	6	6	11	12	4	6	6	9	7	9	8
Noailles	11	18	20	8	9	13	13	7	9	6	6	6	2	4	0	1	0	
St-Viance	25	30	19	25	33	25	11	6	7	3	8	7	13	9	17	21	7	8
Ste-Féréole	18	60	36	19	20	27	10	16	25	18	8	12	6	10	15	6	5	6
Turenne	11	9	13	19	0	5	1	13	12	7	9	5	2	1	4	2	0	
Ussac	96	68	88	71	80	31	29	29	37	32	28	25	21	22	22	23	11	16
Varetz	76	49	55	40	41	29	13	18	10	9	7	12	11	16	22	13	18	8
Venarsal	4	10	7	5	13	2	2	2	2	3	1		6	6	5	8	3	4
<b>Total</b>	<b>559</b>	<b>502</b>	<b>547</b>	<b>435</b>	<b>437</b>	<b>392</b>	<b>165</b>	<b>192</b>	<b>194</b>	<b>152</b>	<b>130</b>	<b>110</b>	<b>244</b>	<b>264</b>	<b>296</b>	<b>227</b>	<b>215</b>	<b>179</b>

Soit en synthèse pour l'ensemble de l'Agglo de Brive :



Chaque année, les assainissements individuels avant d'être mis en service doivent être contrôlés, ainsi ce sont 119 équipements qui ont été vérifiés en 2009 par le service assainissement de l'AGGLO.

Enfin, le raccordement au réseau d'assainissement collectif génère une taxe qui en 2009 s'élève à **366.710 €HT**.

### 3 Présentation du Patrimoine

Le réseau d'assainissement collectif s'étend sur l'ensemble de la zone agglomérée, il représente un linéaire d'environ 513 Km, se répartissant en :

- 116 km de réseau d'eaux pluviales
- 170 km de réseau séparatif
- 230 km de réseau unitaire
  
- 13 unités de traitement des eaux usées (stations d'épuration) localisation en annexe.
  
- 69 postes de relevage qui assurent la collecte des eaux usées jusqu'aux stations d'épuration dont 11 postes sur le territoire de Brive (liste en annexe)
  
- Ouvrages annexes :
  - 59 Déversoirs d'orage

### **La capacité nominale globale de l'ensemble des stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Brive représente environ 264 400EH**

Concernant les données du patrimoine et de l'exploitation du territoire de Brive, le Délégué remet annuellement un RAD (Rapport annuel du Délégué) consultable pour plus de précision sur ce périmètre.

### 4 Modes de gestion, contrats

Les systèmes d'assainissement des communes membres de la Communauté d'agglomération de Brive sont gérés par les services de l'Agglo de Brive comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Exploitants</b>	<b>Contrats et échéances</b>
<b>Allassac</b>	Hydrocurage : SAUR	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Brive</b>	Exploitation des réseaux : SAUR	Délégation de SP : 1/04/20
	Hydrocurage : SAUR	Délégation de SP : 1/04/20
	Passage caméra : SAUR	Délégation de SP : 1/04/20
	Station d'épuration : SAUR	Prestation de service : 30/09/13
	Entretien de poste de relevage :	Délégation de SP : 1/04/20

Communes	Exploitants	Contrats et échéances
	SAUR	
<b>Cosnac</b>	Hydrocurage : SAUR	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>La Chapelle aux brocs</b>	Hydrocurage : SAUR	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Malemort</b>	Hydrocurage : SAUR	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Venarsal</b>	Hydrocurage : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Cublac</b>	Hydrocurage : VIDANGE 19	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Dampniat</b>	Hydrocurage : VIDANGE 19	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Mansac</b>	Hydrocurage : VIDANGE 19	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Noailles</b>	Hydrocurage : VIDANGE 19	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
	Hydrocurage : VIDANGE 19	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010

<b>Communes</b>	<b>Exploitants</b>	<b>Contrats et échéances</b>
<b>Turenne</b>	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Varetz</b>	Hydrocurage : SANICENTRE	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>STE- Féréole</b>	Hydrocurage : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Station d'épuration : SAUR	Marché bons de commandes 31/12/11
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>ST-Viance</b>	Hydrocurage : SANICENTRE	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11
<b>Ussac</b>	Hydrocurage : SANICENTRE	Marché bons de commandes 9/10/10
	Passage caméra : IVC MACHEIX	Marché bons de commandes 2010
	Entretien de poste de relevage : SAU MIANE ET VINATIER	Marché bons de commandes 31/12/11

### III LES ASPECTS TECHNIQUES

#### 1 Capacité des stations d'épuration

STATION		CAPACITE	TYPE DE TRAITEMENT
ALLASSAC	STEP de Laval	6000 EH	Boues activées
	STEP de St-Laurent	350 EH	Lits à macrophites
AGGLO /BRIVE	Gourgue Nègre	215 000 EH	Boues activées
CUBLAC	Loubignac	50 EH	Filtres plantés de roseaux
MANSAC		1000 EH	Boues activées
NOAILLES		170 EH	Lits à macrophites
STE FEREOLE	Martignac	700 EH	Boues activées
	Laubeyrie	110 EH	Lit infiltration percolation
	Berchat	90 EH	Filtre à sable
	Coulié	25 EH	Filtres entraînés drainés
	Sauvagnac	50EH	Filtres plantés de roseaux
TURENNE	Bourg	300 EH	Lits à macrophites
	Gare	200 EH	Bassins infiltration drainés
VENARSAL	Bourg	400 EH	Lits à macrophites
<b>TOTAL</b>		264 400 équivalents habitants (EH)	

#### 2 Taux de raccordement au réseau collectif

	Abonnés en AC	Abonnés en ANC	Taux de raccordement
Allassac	967	894	51,96%
Brive	16673	1230	93,13%
Cosnac	586	552	51,49%
Cublac (CAB)	1194	420	73,98%
Dampniat	154	173	47,09%
La Chapelle aux Brocs	125	53	70,22%
Malemort	371	2814	11,65%
Mansac	382	235	61,91%
Noailles	323	70	82,19%
Ste Féreole	343	564	37,82%
St-Viance	428	329	56,54%
Turenne	204	369	35,60%
Ussac	504	879	36,44%
Varetz	495	477	50,93%
Venarsal	129	65	66,49%
<b>SOUS-TOTAL</b>	22878	9124	71,49%
<b>TOTAL</b>	<b>32002</b>		

3 Evaluation des charges et des flux polluants collectés par le système d'assainissement

Commune	station	Débit journalier (m <sup>3</sup> /J)	Flux de pollution en DBO5 (kg /j)	BOUES PRODUITES(kg/j)
Allasac	LAVAL	790	360*	30
	St-Laurent	75	21	18
Brive la gaillarde	Gourgue nègre	32000	12900	10750
cublac	Loubignac	8	3	3
Mansac	La rivière de Mansac	150	60	50
Noailles	Noailles	26	11	9
Ste-Fériole	Martignac	105	42*	35
	Laubegric	17	7	6
	Berchat	13,5	5,4	5
	Coulié	4	2	1,5
Turenne	Bourg	45	18	15
	Gare	30	12	10
venarsal	Bourg	60	24	20

\* Valeurs calculée à partir de la charge et Equivalenbts habitants

\* Données constructeurs

4 Zoom sur la station d'épuration de Gourgue Nègre

Voici quelles données chiffrées issues du bilan de fonctionnement de la station d'épuration de Gourgue Nègre pour l'année 2009 :

Pluviométrie (mm)	Volumes traités (m3)	Production de boues (tonnes de matières sèches)			
		Avant MycET	Déshydratées (28% de siccité)	Pulvérulentes (60% de siccité)	En granulés
692	10 137 910	2 356	950	1 054	0

Concernant la production de boues, le procédé MycET® a permis de réduire de 20% la quantité de boues à valoriser par la collectivité soit 1 886 tonnes de matières sèches comptabilisées en sortie du procédé contre 2 356 tonnes comptabilisées en amont.

Rendements d'élimination				
MES	DBO5	DCO	NTK	Pt
98%	96%	98%	90%	96%

Les rendements d'élimination sont très satisfaisants et conformes aux spécifications de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la station.

Déchets (kg)			Apports extérieurs (tonnes de matières brutes)				
Refus de dégrillage	Refus de Trommel	Sables	Matières de curage	Matières de vidange (MDV)	Graisses	Boues	Boues déposées en MDV
86 140	209 620	322 020	3 787	5 591	887	4 095	605

La station permet d'éliminer des déchets solides tels que les refus de dégrillage et de trommel qui sont ensuite évacués mais également des sables qui sont ensuite valorisés sur les chantiers de l'Agglo de Brive.

La station accueille également des déchets déposés par des sociétés d'hydrocurage agréées. Ces déchets sont multiples : sables de curage de réseaux d'assainissement, graisses issues de bacs à graisses de restaurateurs, boues de stations d'épuration, matières de vidange et peuvent être traités sur site par des équipements adaptés.

#### IV LES TRAVAUX DE L'ANNEE 2009

##### 1 Les montants réalisés

**L'un des rôles du Service consiste à assurer l'accès au service public d'assainissement collectif** dans les zones prédéfinies par le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Pour y parvenir, des investissements liés aux créations ou extension de réseaux d'assainissement sont programmés et adoptés par les représentants de communes de la CAB, puis réalisés dans chacune des communes. S'ajoutent annuellement à ces travaux des renforcements et des renouvellements de réseaux.

En 2009, les montants des travaux par commune ont été les suivants :

COMMUNES	OPERATIONS PROGRAMMEES	MARCHE A BONS DE COMMANDE	TOTAL
ALLASSAC		103 347,96 €	103 347,96 €
BRIVE	2 800 240,07 €	661 156,04 €	3 461 396,11 €
COSNAC		82 747,65 €	82 747,65 €
CUBLAC		24 944,68 €	24 944,68 €
DAMPNIAT		26 176,82 €	26 176,82 €
LA CHAPELLE AUX BROCS		23 787,98 €	23 787,98 €
MALEMORT	197 154,62 €	97 803,05 €	294 957,67 €
MANSAC		14 759,99 €	14 759,99 €
NOAILLES			
SAINTE FEREOLE		12 675,50 €	12 675,50 €
SAINT VIANCE		37 870,92 €	37 870,92 €
TURENNE	642 584,68 €	45 599,29 €	688 183,97 €
USSAC		130 687,54 €	130 687,54 €
VARETZ		138 333,11 €	138 333,11 €
VENARSAL		52 046,33 €	52 046,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 639 979,20 €</b>	<b>1 451 936,50 €</b>	<b>5 091 915,70 €</b>

##### 2 Les travaux programmés

COMMUNES	OPERATIONS PROGRAMMEES
BRIVE	Travaux de restructuration des réseaux Boulevard Voltaire
MALEMORT	Travaux d'assainissement de la zone du Moulin
TURENNE	Mise en séparatif des réseaux de Turenne Gare

### 3 Les travaux liés au marché à bons de commande

Le marché à bons de commandes à permis la réalisation de :

- ⇒ 91 branchements demandés suite à des permis de construire,
- ⇒ 6 extensions de réseau pour les communes d'Allasac, Brive, Cosnac, St Viance, Ussac et Venarsal,
- ⇒ 9 chantiers de renouvellement de réseaux d'assainissement en coordination avec des travaux de voirie (6 sur Brive, 1 sur Turenne, 1 sur Ussac, 1 sur Varetz).

## V LES ASPECTS FINANCIERS

### 1 Prix de l'eau

	ASSAINISSEMENT					
	PART COLLECTIVITE			PART DELEGATAIRE OU AUTRE		PU en€HT
	Assianissement Collectif		ANC	Assianissement Collectif		
	(en €HT/m3)		(en €HT/an /usager)	(en €HT/m3)		
Réseau	STEP		Réseau	STEP		
Allassac	0,2435	0,5290	22			0,7725
Cublac (yssandonnais)	0,2435	0,5290	22			0,7725
Mansac	0,2435	0,5290	22			0,7725
St-Viance	0,2435	0,5290	22			0,7725
Ussac	0,2435	0,5290	22			0,7725
Varetz	0,2435	0,5290	22			0,7725
Brive	0,2435	0,8394	22	0,732		1,8149
Cublac (CAB)	0,2435	0,5290	22	0,17		0,9425
Cosnac	0,2435	0,5290	22			0,7725
Dampniat	0,2435	0,5290	22			0,7725
La Chapelle aux Brocs	0,2435	0,5290	22			0,7725
Malemort	0,2435	0,5290	22			0,7725
Noailles	0,2435	0,5290	22			0,7725
Ste Féréole	0,2435	0,5290	22			0,7725
Venarsal	0,2435	0,5290	22			0,7725
Turenne	0,2435	0,5290	22			0,7725

### 2 Compte administratif 2009

#### Exécution du budget :

	MANDATS EMIS	TITRE EMIS
Section d'exploitation	2 801 367,43	6 345 903,17
Section d'investissement	10 653 809,17	12 450 035,64
TOTAL	13 455 176,60	18 795 938,81

**Reste à réaliser :**

	EN DEPENSES	EN RECETTES
Section d'exploitation		
Section d'investissement	1 587 704,40	5 705 935,12

**Reprise des résultats antérieurs :**

	EN DEPENSES	EN RECETTES
Résultat d'exploitation reporté		
Solde d'exécution de l'investissement reporté	11 641 135,81	

**Total des dépenses et recettes de l'exercice :**

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'exploitation	2 801 367,43	6 345 903,17
Total de la section d'investissement	23 882 649,38	18 155 970,76
<b>TOTAL</b>	<b>26 684 016,81</b>	<b>24 501 873,93</b>

**Encours de la dette et annuité :**

	Capital	Encours au 31/12/09	Intérêt	Amortissement	Annuité
Etat de la Dette	28 324 493,32	26 899 733,88	171,00	374 233,79	173,16

3 Aide à la performance épuratoire

La prime d'épuration pour les collectivités, est un dispositif d'encouragement des collectivités à la création, à l'entretien et au bon fonctionnement des stations d'épuration.

L'Agence de l'eau verse donc cette prime à la collectivité, elle sera d'autant plus importante que le réseau d'assainissement et la station d'épuration seront efficaces. Il est tenu compte également de la façon dont sont éliminées les boues produites par la station.

Pour l'année 2009, l'aide à la performance épuratoire au bon fonctionnement attribuée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne est la suivante :

Nom de la commune	Intitulé de l'ouvrage	Numéro de l'ouvrage	Total de l'aide du dossier en €
ALLASSAC	ALLASSAC	19005V001	4 993,00
ALLASSAC	ALLASSAC (VARETZ Le Burg, St Laurent, Le Rioulet)	19005V003	2 425,00
CUBLAC	MANSAC (LA RIVIERE)	19124V001	4 894,00
STE FEREOLE	STE FEREOLE (STE FEREOLE)	19202V002	1 625,00
ST PANTALEON DE LARCHE	SAINTE PANTALEON DE LARCHE (BRIVE)	19229V003	176 396,00
TURENNE	TURENNE (BOURG)	19273V002	4 374,00
VENARSAL	VENARSAL (BOURG)	19282V002	4 175,00
	<b>TOTAL</b>		<b>198 882,00</b>

<b>ANNEXES</b>
----------------

<p style="text-align: center;"><b>ANNEXE 1</b> <b>LISTE DES POSTES DE RELEVEMENT</b></p>
--

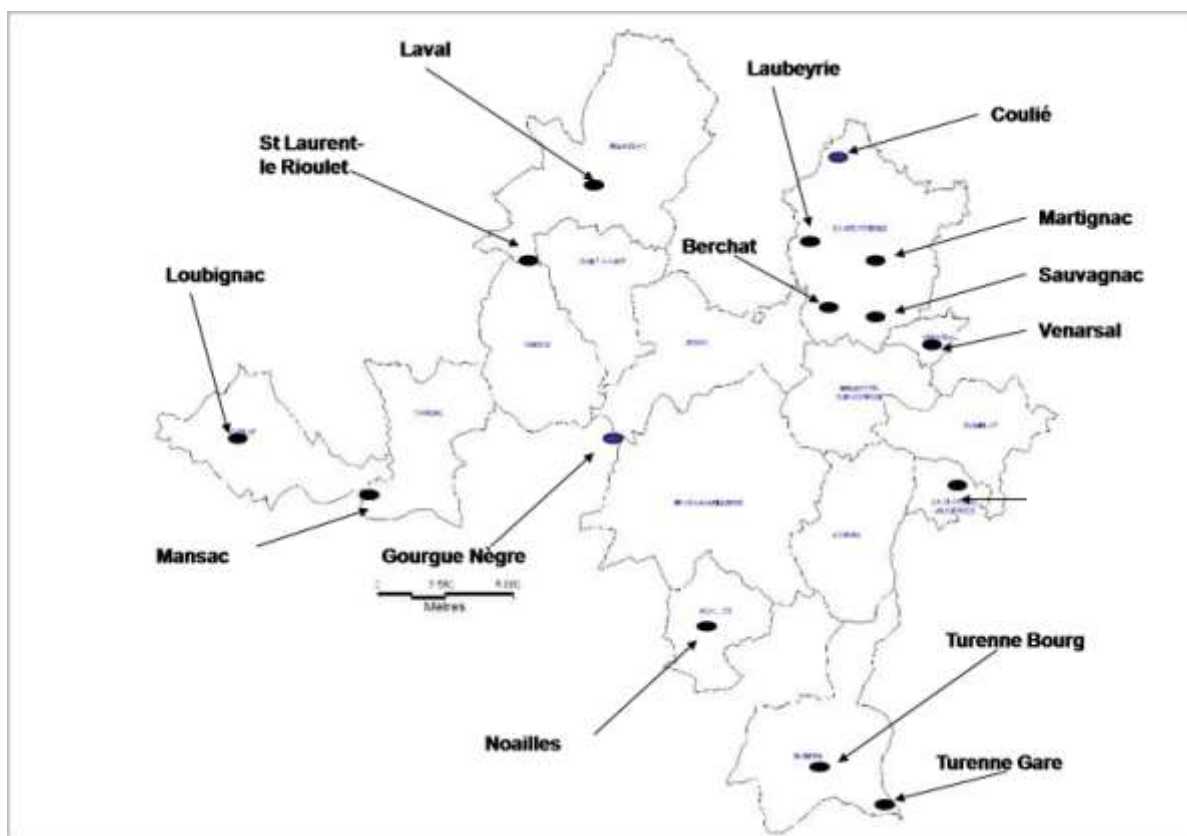
Noms des équipements	
1	<b>ALLASSAC</b> Poste de relevage des Carrières
2	Poste de relevage du Bois du Roi
3	Poste de relevage de la Z.A des Rivières
4	Poste de relevage de Garavet
5	Poste de relevage des Pissotes
6	Poste de relevage du Verdier Bas
7	<b>COSNAC</b> Poste de relevage du Battut
8	<b>CUBLAC</b> Poste de relevage du Stade
9	Poste de relevage de l'Agglo de Briveanne
10	Poste de relevage du Valat
11	Poste de relevage de Basse Rivière
12	Poste de relevage de la Rochette
13	<b>DAMPNIAT</b> Poste de relevage du Stade
14	Poste de relevage de Lafarge
15	<b>MALEMORT</b> Poste de relevage des Bourriotes
16	Poste de relevage de Bon Abri
17	Poste de relevage de la rue de Corrèze
18	Poste de relevage des Gorses
19	Poste de relevage de Pasteur
20	Poste de relevage de la gautherie
21	Poste de relevage de Vérine
22	<b>MANSAC</b> Poste de relevage du Gour
23	Poste de relevage de la rue Principale
24	Poste de relevage du Parc Industriel
25	<b>NOAILLES</b> Poste de relevage du Bourg

Noms des équipements		
26	Poste de relevage A. Morel	
27	<b>STE FEREOLE</b>	Poste de relevage de la Z.A du Colombier
28		Poste de relevage de la M.A.S
29		Poste de relevage du Lotissement Beaulieu
30		Poste de relevage de la Croix de Louradour
31		Poste de relevage des hameaux de gîtes
32	<b>ST VIANCE</b>	Poste de relevage du Bourg
33		Poste de relevage de la Croix
34		Poste de relevage des Teyres
35		Poste de relevage de Saint Martin
36		Poste de relevage de la Nau n°1
37		Poste de relevage de la Nau n°2
38		Poste de relevage de la Vézère
39		Poste de relevage du Succalet
40		Poste de relevage Lagarde
41		Poste de relevage Genebrier
42	Poste de relevage Poirier	
43	<b>TURENNE</b>	Poste de relevage du Bourg
44		Poste de relevage du Cimetière
45	<b>USSAC</b>	Poste de relevage du Griffolet
46		Poste de relevage des Lavauds
47		Poste de relevage de Lintillac
48		Poste de relevage de Salomon
49		Poste de relevage de Syma A20 n°1
50		Poste de relevage de Syma A20 n°2

Noms des équipements		
51	Poste de relevage de la Nau n°3	
52	<b>VARETZ</b>	Poste de relevage du Bourg
53		Poste de relevage de la Zone Artisanale
54		Poste de relevage de Castel Novel
55		Poste de relevage du Stade
56		Poste de relevage du Burg
57		Poste de relevage de la maison d'Alzheimer
58	<b>VENARSAL</b>	Poste de relevage des Besses

Noms des équipements		
1	<b>BRIVE LA GAILLARDE</b>	Poste de relevage de Jeanne d'Arc
2		Poste de relevage des Hauts de la Pourette
3		Poste de relevage de l'Avenue du 11 Novembre
4		Poste de relevage de l'Allée des Tilleuls
5		Poste de relevage de Cana Est
6		Poste de relevage de Cana Ouest
7		Poste de relevage du P.N de Cosnac
8		Poste de relevage du Rey Haut
9		Poste de relevage du P.E.B.O - EU
10		Poste de relevage du P.E.B.O - EP
11		Poste de relevage de la Marquisie

**ANNEXE 2**  
**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES STATIONS D'EPURATION DE**  
**L'AGGLO DE BRIVE**



<p><b>ANNEXE 3</b> <b>CARACTERISTIQUES DE CHAQUE STEP</b></p>
---

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE GOURGUE NEGRE**

<b>Mise en service</b>	26-juin-07
<b>Constructeur</b>	STEREAU en groupement
<b>Capacité de traitement</b>	215 000eh en pointe de temps sec
	255 000 eh en pointe de temps de pluie
<b>Type de STEP</b>	Boues activées forte charge
<b>Capacité nominale (2015)</b>	
<b>Situation moyenne de temps sec</b>	
Volumes jour	32 000m <sup>3</sup>
Débit horaire de pointe	1 340m <sup>3</sup> /h
mES	14970kg/j
DBO5	9650 kg/j
DCO	21 790 kg/j
NTK	1960kg/j
Pt	430 kg/j
<b>Situation de pointe de temps sec</b>	
Volumes jour	41100m <sup>3</sup> /j
Débit horaire de pointe	2200m <sup>3</sup> /h
mES	19450kg/j
DBO5	12870kg/j
DCO	26310kg/j
NTK	2430kg/j
Pt	630kg/j
<b>Charge de référence</b>	
Volumes jour	79200m <sup>3</sup> /j
Débit horaire de pointe	3300m <sup>3</sup> /h
mES	22930kg/j
DBO5	15230kg/j
DCO	31620kg/j
NTK	2780kg/j
Pt	710kg/j
<b>Type de réseau</b>	Unitaire
<b>Rejet</b>	Vézère
<b>Rejet By-pass amont STEP</b>	Corrèze

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

La filière eau comprend :

- Un prétraitement maillé et doublé à chaque étape :

- 2 dégrilleurs grossiers (40mm) en amont des pompes de relevage
- 2 dégrilleurs fins (10mm) en amont des dessableurs déshuileurs
- 2 dessableurs déshuileurs d'une surface unitaire de 95m<sup>2</sup>.
- Une réception des produits extérieurs (graisses, curage, vidangeur, boues) conçue pour pouvoir doubler les réceptions ;
- Le lavage et le recyclage des sables, ainsi que l'élimination des graisses par traitement biologique ;
- 2 bassins d'aération (diamètre : 56m) avec comptage individualisé à l'entrée (effluents et boues recirculées), zone de contact, zone anaérobie et bassin d'aération séquencé avec rampes relevables. Ils sont alimentés par un dispositif d'aération composé de 3 surpresseurs. Le déversement des effluents en mélange des bassins d'aération vers les clarificateurs se fait grâce à un système commun de dégazage recirculation ;
- 3 clarificateurs (diamètre : 45m) ;
- Le rejet vers la Vézère, gravitaire même en période de crue ;
- Une production d'eau industrielle à partir de l'eau filtrée sur membranes ;
- Une désodorisation par voie physico chimique 3 tours.

La **filière boue** comprend :

- Un bassin dit « MyCet » de 5 000m<sup>3</sup> ;
- 2 cuves de maturation de 12m<sup>3</sup> unitaire ;
- 2 filtres presse d'une capacité mensuelle de 450T de boues déshydratées à 28% ;
- Un silo de 90m<sup>3</sup> de charge utile pour le stockage des boues humides ;
- Un sécheur ;

**Caractéristiques de l'installation**  
**D'ALLASSAC - LAVAL -**

<b>Mise en service</b>	1974
<b>Constructeur</b>	PEC Engineering
<b>Capacité de traitement (fournie par le constructeur)</b>	6 200 équivalents habitants
<b>Capacité nominale</b>	790m <sup>3</sup> /J 434kg/j de DBO <sub>5</sub>
<b>Type de station</b>	Boues activées
<b>Type de réseau</b>	Grande partie unitaire
<b>Débit moyen horaire</b>	32,9m <sup>3</sup> /h
<b>Débit de pointe par temps de pluie</b>	166m <sup>3</sup> /h
<b>Rejet</b>	Ruisseau de la Grande Fontaine

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Relevage via une vis d'Archimède ou en secours une pompe avec une trop plein vers le milieu en amont de la fosse d'arrivée des effluents,
- Dégrilleur,
- Dessableur longitudinal
- Dégraissage-deshuilage (20m<sup>3</sup>),
- Chenal d'aération (1 200m<sup>3</sup>),
- Décanteur raclé (235m<sup>3</sup>),
- Poste de recirculation,
- Canal de comptage avec rejet dans le ruisseau de la Grande Fontaine,
- Epaisseur (100m<sup>3</sup>, 6m de hauteur\*4,25m de profondeur totale),
- 1 local de service.

**Caractéristiques de l'installation**  
**D'ALLASSAC - ST LAURENT -**

Mise en service	2005
Constructeur	SADE et ABT (fournisseur)
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	350 EH
Capacité nominale	75m <sup>3</sup> /J
Flux de pollution	DBO5 : 21kg/j DCO : 42 kg/j MES : 24,5 kg/j N : 5,25kg/j P : 1,4kg/j
Type de station	Lits à macrophytes
Rejet	La Manou

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Dégrilleur
- Chasse à clapet amont d'un volume de 3,5m<sup>3</sup>,
- Regard de répartition à clapet (3 orientations),
- Etage 1 de macrophytes (3 casiers dim. : 12,80\*12,80 avec surface totale de 490m<sup>2</sup>),
- Chasse à clapet intermédiaire d'un volume de 4m<sup>3</sup>,
- Regard de répartition à clapet (2 orientations),
- Etage 2 de macrophytes (2 casiers dim. : 14,70\*12,80 avec surface totale de 376 m<sup>2</sup>),
- un canal de comptage en aval ABT type seuil triangulaire.

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE NOAILLES**

Mise en service	2005
Constructeur	Eurovia et actrid
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	170 EH
Débit journalier	NC
Débit de pointe	NC
Type de station	Lits à macrophytes
Type de réseau	Séparatif
Rejet	Fossé

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Canalisation d'arrivée : diam. 160mm
- Regard d'arrivée des eaux usées,
- dégrilleur,
- ouvrage de siphonnage n°1
- Regard de répartition n°1,
- compteur de bâchées,
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°1
- ouvrage de siphonnage n2
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°2
- regard de collecte
- Canal de comptage
- Rejet vers exutoire.

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE MANSAC**

Mise en service	1980
Constructeur	NC
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	1000EH
Débit journalier nominal	150m <sup>3</sup> /j
Charge nominale	6kg/j
Type de station	Boues activées
Type de réseau	Unitaire (un bassin d'orage en amont vient d'être réalisé et a été déconnecté)
Rejet	Vézère

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Poste de relevage 2 pompes avec panier de dégrillage (diam. 1,90m, prof. 4,90m)
- Dégraisseur (L\*l\*p = 1,20m \* 0,60 \* 1m)
- Bassin d'aération (diam = 11m, prof.= 3,30m)
- Clarificateur (diam = 6m)
- Canal de sortie (L\*l\*p = 2,90m\*0,50m\*0,70m)

Pas de traitement des boues in situ

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE TURENNE BOURG**

Mise en service	2003
Constructeur	Eurovia
Type de station	Filtres à sables plantés de roseaux
Type de réseau	Unitaire
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	300 EH
Débit journalier	45m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe	7,5m <sup>3</sup> /h
Rejet	La Tourmente
Flux polluant journalier :	
DBO5	18kg/j
DCO	36kg/j
NTK	4,5kg/j
Pt	1,2kg/j

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Regard d'arrivée des eaux usées,
- dégrilleur,
- Regard de répartition n°1,
- compteur de bâchées,
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°1
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°2
- regard de collecte
- Canal de comptage
- Rejet vers exutoire.

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE TURENNE GARE**

Mise en service	1996
Constructeur	Miane et vinatier
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	200 EH
Réseau	Unitaire et par refoulement
Type de station	Bassin d'infiltration drains
Capacité nominale	30m <sup>3</sup> /j
Charge de pollution	12kgDBO <sub>5</sub> /j
Rejet	La Tourmente

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- une fosse toutes eaux de 60m<sup>3</sup>
- un poste de relevage dont le volume utile est de 6m<sup>3</sup>,
- 2 filtres à sables ouverts dont la surface totale est de 300m<sup>2</sup>,  
alimentés  
par bâchées et équipés en partie basse de drains d'évacuation des effluents traités.

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE VENARSAL**

<b>Mise en service</b>	2006
<b>Constructeur</b>	Eurovia (ABT fournisseur)
<b>Capacité de traitement (fournie par le constructeur)</b>	400 EH
<b>Type de station</b>	Lits à macrophytes
<b>Réseau</b>	séparatif
<b>Flux de pollution :</b>	
<b>DBO5</b>	24kg/j
<b>DCO</b>	48kg/j
<b>NTK</b>	6kg/j
<b>Pt</b>	0,6kg/j
<b>Rejet</b>	La Couze

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Regard d'arrivée des eaux usées,
- dégrilleur,
- Regard de répartition n°1,
- compteur de bâchées,
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°1
- étage vertical de filtres plantés de roseaux n°2
- regard de collecte
- Canal de comptage
- Rejet vers exutoire.

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE STE FEREOLE - MARTIGNAC -**

Mise en service	1998
Constructeur	SABLA
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	700EH
Débit nominal journalier	105m <sup>3</sup> /j
Charge	42kg DBO <sub>5</sub> /j
Type de station	Lit bactérien à très forte charge
Rejet	Le Biou

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Dégrilleur (L\*l\*p = 2,40\*0,7\*0,6),
- Décanteur digesteur (diam = 5m, prof = 6,5),
- Poste de recirculation avec 2 groupes (diam = 2,20m, prof = 3,60) avec lame déversante inox
- Lit bactérien (diam = 4m, prof = 4,80m)
- Clarificateur (diam = 6,60m, prof = 2,80m) avec lame déversante inox
- Canal de comptage (L\*p = 3m\*0,62m)
- Poste de reprise des boues avec 2 pompes

**Caractéristiques de l'installation**  
**DE STE FEREOLE - BERCHAT -**

La station traite les eaux usées du Village de Berchat (70eh).

Mise en service	2003
Constructeur	Chassaing (BMS fournisseur)
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	90 EH
Capacité nominale	13,5m <sup>3</sup> /j
Type de station	Filtres à sables
Type de réseau	Séparatif et gravitaire
Rejet	Fossé

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- fosse toutes eaux (clairflo monobloc en béton)
- un décolloïdeur,
- une chasse pendulaire,
- un ouvrage de sélection des unités de filtres à  
alimenter
- un massif filtrant à sables verticaux drainés,
- un collecteur des eaux traitées pour évacuation vers  
fossé

**caractéristiques de l'installation**  
**DE STE FEREOLE - LAUBEYRIE-**

La station collecte les eaux usées domestiques des habitations du village de Laubeyrie, actuellement 65eh.

Mise en service	2005
Constructeur	Sévigné
Type de station	Lit infiltration-percollation
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	110EH
Débit journalier nominal	17,5m <sup>3</sup> /j
Réseau	Séparatif et gravitaire
Rejet	Fossé

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- décanteur digesteur (diam = 4m, h= 4,45m) avec un volume de décantation de 9,80m<sup>3</sup>
- Chasse à auget flottant,
- Un compteur de bâchées à pile,
- Un regard de dérivation
- Filtres à sable avec 3 casiers
- Regard de répartition à 2 sorties avec réseau d'épandage
- Un regard de collecte

**Caractéristiques de l'installation**  
**STE FEREOLE - COULIE-**

Raccordement du village de Coulié (10 habitations soit 25 personnes)

Mise en service	2007
Constructeur	LAVAL
Type de staion	Filtre à sable
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	40EH pour la partie prétraitement 25 EH pour la partie traitement
Débit journalier nominal	6m3/j
Réseau	Séparatif et gravitaire (pb eaux d'infiltration)
Rejet	Fossé

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- une fosse toutes eaux
- un préfiltre
- une chasse pendulaire
- un regard de sélection de l'unité de filtres à alimenter
- 2 regards de répartition
- 2 unités de massifs filtrants
- 1 regard de collecte général
- 6 événements

**Caractéristiques de l'installation**  
**CUBLAC**

Le village compte 11 habitations soit environ 33 eh.

Mise en service	2006
Constructeur	Miane et Vinatier (SINT et AQUASAF – fournisseurs)
Capacité de traitement (fournie par le constructeur)	50EH
Capacité nominale	7,5m <sup>3</sup> /j
Type de station	Filtres plantés de roseaux
Type de réseau	Séparatif
Débit moyen horaire	0,3m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe	1,25m <sup>3</sup> /h
Flux polluant journalier	DBO5 3kg/j MES 4,5kg/j DCO 6kg/j NTK 0,75kg/j Pt 0,2kg/j
Rejet	Rau de Cublac

**Elle comprend les ouvrages et éléments suivants :**

- Regard d'arrivée des eaux usées,
- dégrilleur avec un entrefer de 40mm,
- ouvrage de siphonnage n°1 (0,5m<sup>3</sup> de volume utile avec un débit minimum de 10m<sup>3</sup>/h)
- Regard de répartition n°1,
- compteur de bâchées à raison de 0,5m<sup>3</sup>/bâchée,
- étage vertical de 3 filtres plantés de roseaux n°1, surface totale de 60,75m<sup>2</sup>
- ouvrage de siphonnage n2 (avec un débit minimum de 10m<sup>3</sup>/h)
- étage vertical de 2 filtres plantés de roseaux n°2, surface totale de 40m<sup>2</sup>
- regard de collecte
- Canal de comptage
- Regard intermédiaire
- Rejet vers exutoire à 50m.

---

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**DE BRIVE**

*SERVICES TECHNIQUES - PÔLE ASSAINISSEMENT*

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



## SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE.....</b>	<b>4</b>
1	ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	4
2	LES MISSIONS DU SPANC.....	- 5 -
2.1	<i>Une mission de contrôle des assainissements neufs ou réhabilités.....</i>	<i>- 5 -</i>
2.1.1	Le contrôle de conception-implantation.....	- 5 -
2.1.2	Le contrôle de réalisation (ou de bonne exécution).....	- 5 -
2.2	<i>Une mission de contrôle des installations d'assainissement existantes.....</i>	<i>- 5 -</i>
2.2.1	La réalisation du diagnostic.....	- 6 -
2.2.2	La réalisation du bon contrôle périodique de bon fonctionnement.....	- 6 -
2.3	<i>Une mission de conseil auprès des acteurs (usagers, élus.....)</i>	<i>- 6 -</i>
<b>III</b>	<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>- 7 -</b>
1	LE CONTROLE DES INSTALLATIONS 2009.....	- 7 -
2	CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS CONTROLEES.....	- 8 -
3	INDICE DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	- 9 -
4	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	- 9 -
<b>IV</b>	<b>LES ASPECTS FINANCIERS.....</b>	<b>- 10 -</b>
1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	- 10 -

## **I PREAMBULE**

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi du 30 Décembre 2006 est à l'origine de la création des Services Public d'Assainissement Non Collectif. Un arrêté ministériel pris en date du 7 Septembre 2009 détermine précisément les missions du service, c'est-à-dire les modalités des contrôles et les prescriptions applicables au système d'assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 31 mars 2003 par la Communauté d'Agglomération de Brive.

Par application de l'arrêté du 2 mai 2007, le Président de la Communauté d'Agglomération de Brive présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être établi quelque soit le mode de gestion du service par la Collectivité compétente.

Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordres technique et financier.

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants non raccordés à une station d'épuration, la capacité des ouvrages de traitement, et leur conformité.
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux explications des évolutions tarifaires.

L'Agglo de Brive est également compétente en matière d'Assainissement Collectif. Ce Service Public fait l'objet de son propre rapport sur le prix et la qualité du service.

## **II PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE**

### **1 Organisation du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Christian MANIERE, Maire de VENARSAL est le Vice-Président en charge de la compétence assainissement à l'Agglo de Brive.

Le SPANC dispose pour son fonctionnement d'une spécialiste SPANC, chargée de :

- l'instruction des dossiers de demande
- contrôler de la bonne exécution des travaux
- diagnostiquer des installations existantes et contrôle périodique de bon fonctionnement
- la préparation des tournées de visite (planning, courrier) en collaboration avec les prestataires
- les rapports de visite des installations
- la facturation des redevances

pour chacune des communes ci-dessous.

Allasac,  
Brive la Gaillarde,  
Cosnac,  
Cublac,  
Dampniat,

La Chapelle aux Brocs,  
Malemort,  
Mansac,  
Noailles,  
Ste Féréole

St-Viance,  
Turenne,  
Ussac,  
Varetz,  
Venarsal



## 2 Les missions du SPANC

L'assainissement individuel **ou non collectif** recouvre :

- ☞ L'ensemble des installations d'assainissement composé d'une fosse septique ou toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.
- ☞ Les installations artisanales, industrielles ou commerciales non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif et non soumis à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces dernières étant quant à elles suivies par les autorités de contrôle (DSV ou DRIRE).

En 2009, ce sont environ 5920 installations d'assainissement non collectif qui sont concernées par ce dispositif sur le territoire intercommunal.

La mission du service est une mission de contrôle de l'assainissement non collectif à tous les niveaux.

### 2.1 Une mission de contrôle des assainissements neufs ou réhabilités

C'est conformément à la loi, une mission de contrôle technique relatif à la conception, l'implantation et à la réalisation des dispositifs d'assainissement individuel.

#### 2.1.1 *Le contrôle de conception-implantation*

Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement non collectif est réalisé lors de l'instruction des permis de construire ou lors d'une réhabilitation. Le propriétaire transmet un dossier sur son projet d'assainissement non collectif à la mairie qui le transmet ensuite au SPANC.

Il s'agit concrètement de réaliser une visite sur le terrain au cours de laquelle la faisabilité du projet est vérifiée (surface disponible, particularités du site...) et le cas échéant, conseiller une filière plus adaptée. Cette visite permet également d'exposer le fonctionnement du service et d'informer le particulier sur la réglementation.

#### 2.1.2 *Le contrôle de réalisation (ou de bonne exécution)*

Le contrôle de réalisation (ou de bonne exécution) des travaux est effectué avant le remblaiement des ouvrages. Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par notre service et à la réglementation en vigueur. Un certificat de conformité est alors délivré à l'utilisateur.

### 2.2 Une mission de contrôle des installations d'assainissement existantes

Le SPANC est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement individuel déjà existantes sur son territoire.

Il s'agit, en fait, d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Ce travail se décompose en deux temps :

- La réalisation d'un diagnostic du parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté d'Agglomération,
- La réalisation d'un contrôle périodique des installations.

Ces missions font l'objet d'une prestation de services attribuée à la SAUR qui sous-traite une partie à Macheix IVC.

### *2.2.1 La réalisation du diagnostic*

Cette première étape qui permet de réaliser un état des lieux des assainissements non collectif sur le territoire intercommunal a comme objectifs de :

- Constituer un fichier d'usagers et la base de données correspondante,
- Faire repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure des ouvrages,
- Vérifier que le dispositif n'engendre pas de problème de salubrité et de pollution,
- Evaluer la nécessité d'une réhabilitation et hiérarchiser leur niveau de priorité par rapport à plusieurs critères définis au point III2.

### *2.2.2 La réalisation du bon contrôle périodique de bon fonctionnement*

Il s'agit aussi d'une obligation légale qui consiste à s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont correctement entretenues par leurs propriétaires ou leurs occupants.

L'article 2 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif précise que le contrôle de bon fonctionnement porte au moins sur les points suivants :

- Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- Vérification de l'accumulation normale de boues dans la fosse toutes eaux, la fosse septique et dispositifs de dégraissage,
- Vérification de la réalisation périodique des vidanges.

## **2.3 Une mission de conseil auprès des acteurs (usagers, élus...)**

Les usagers du service et les élus ont à leur disposition une spécialiste SPANC capable de répondre aux questions techniques et réglementaires.

L'objectif en matière de communication est double :

- d'une part, la connaissance du SPANC et de ses missions par les habitants de la Communauté d'Agglomération mais aussi les professionnels et les élus,
- d'autre part, sensibiliser les particuliers à la nécessité et à l'obligation de l'entretien de leur dispositif d'assainissement non collectif.

### III LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le règlement du service a été voté par le conseil communautaire le 21 février 2007, il est distribué aux usagers lors des visites ou envoyés avec les rapports de visite.

#### 1 Le contrôle des installations 2009

	<b>NOMBRE TOTAL DES INSTALLATIONS</b>	<b>NOMBRE DE CONTROLES EFFECTUES EN 2009</b>
<b>ALLASSAC</b>	<b>839</b>	<b>456</b>
<b>BRIVE</b>	<b>931</b>	<b>235</b>
<b>COSNAC</b>	<b>438</b>	<b>145</b>
<b>CUBLAC</b>	<b>204</b>	<b>34</b>
<b>DAMPNIAT</b>	<b>163</b>	<b>52</b>
<b>LA CHAPELLE AUX BROCS</b>	<b>44</b>	<b>8</b>
<b>MALEMORT</b>	<b>324</b>	<b>55</b>
<b>MANSAC</b>	<b>228</b>	<b>87</b>
<b>NOAILLES</b>	<b>313</b>	<b>54</b>
<b>SAINTE FEREOLE</b>	<b>280</b>	<b>55</b>
<b>SAINT VIANCE</b>	<b>524</b>	<b>24</b>
<b>TURENNE</b>	<b>338</b>	<b>117</b>
<b>USSAC</b>	<b>794</b>	<b>102</b>
<b>VARETZ</b>	<b>449</b>	<b>168</b>
<b>VENARSAL</b>	<b>56</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5925</b>	<b>1596</b>

*NB : le nombre total 2008 était de 6182 al différence s'explique par le fait qu'en 2009 des usagers ont été raccordés à des nouveaux réseaux d'assainissement collectif.*

*Le nombre total des installations existantes contrôlées depuis 2007 est indiqué en annexe.*

Le SPANC de l'Agglo de Brive a lancé un diagnostic des installations existants dans le but de les mettre en conformité ; cela permettra en outre de :

- Dresser un état des lieux des installations et de leur fonctionnement
- Repérer les éventuels dysfonctionnements
- Conseiller sur les travaux de réhabilitation à engager si nécessaire.

Suite aux contrôles, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

## 2 Classification des installations contrôlées

Après contrôles, les assainissements non collectifs peuvent être classés en 4 catégories différentes selon leur fonctionnement et leur impact sur l'environnement :

### Installations Conformes :

**TYPE Règlementaire** : l'installation est conforme à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, l'usager reçoit un certificat de conformité qui lui sera obligatoirement demandé notamment en cas de vente de biens,

**TYPE Non Règlementaire1** : l'installation ne respecte pas les prescriptions techniques actuelles, mais a été réalisée conformément aux obligations et dispositions réglementaires en vigueur à la date de sa réalisation.

### Installations non conformes :

**TYPE Non Règlementaire2** : l'installation ne respecte pas les prescriptions techniques en vigueur et n'est pas conforme aux obligations et dispositions réglementaires en vigueur à la date de sa réalisation, mais ne présente pas de risques environnementaux ou sanitaires.

**TYPE Non Conforme** : l'installation est non conforme et présente un risque pour l'environnement.

<i>Communes</i>	<i>Installation type R</i>	<i>Installation type NR1</i>	<i>Installation type NR2</i>	<i>Installation type NC</i>
ALLASSAC	55	86	175	140
BRIVE	18	67	126	24
COSNAC	13	59	58	15
CUBLAC	0	5	15	14
DAMPNIAT	10	8	12	22
LA CHAPELLE AUX BROCS	1	1	4	2
MALEMORT	1	20	30	4
MANSAC	4	27	38	18
NOAILLES	2	9	29	14
SAINTE FEREOLE	7	11	25	12
SAINT VIANCE	3	3	14	4
TURENNE	9	18	57	33
USSAC	8	23	55	16
VARETZ	4	49	80	35
VENARSAL	0	1	2	1
	135	387	720	354



### 3 Indice de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone non collectif. Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre d'installations contrôlées :

En 2009, pour le SPANC, l'Agglo de Brive a réalisé le contrôle de 1596 installations et 135 ont été considérés comme conformes selon la réglementation en vigueur.

$$I = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées jugées conformes}}{\text{Total d'installations contrôlées}} * 100$$

Le taux de conformité est de **8.5%**.

Le diagnostic des installations tel résumé sur le tableau ci-dessus, met en évidence l'existence de **1107 installations visitées non-conformes à la réglementation actuelle**, mais ne présentent pas un grand risque pour l'environnement. Soit un taux de **69%** ; dans ce cas un avis technique sera communiqué aux propriétaires lors de la visite permettant de continuer de fonctionner avec éventuellement des améliorations à apporter.

Les installations dites non-conformes représentent **22%** des installations visitées et présentent des risques pour l'environnement. Dans ce cas, un délai de 4 ans sera imposé aux propriétaires afin de mettre leurs installations aux normes.

### 4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur est un indicateur descriptif qui renseigne sur l'organisation du SPANC et sur les prestations que ce service est susceptible d'assurer selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

<b>Caractéristiques</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Note</b>
<b>1. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'ANC</b>			
• <b>Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération</b>	20	0	20
• <b>Application d'un règlement du SPANC par délibération</b>	20	0	20
• <b>Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans</b>	30	0	30
• <b>Mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes</b>	30	0	30
<b>2. Eléments facultatifs du SPANC</b>			
• <b>Existence d'un service capable d'assurer l'entretien de l'installation à la demande du propriétaire</b>	0	10	0
• <b>Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations</b>	0	20	0
• <b>Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange</b>	10	0	0
<b>Total</b>			<b>110</b>

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau 2 n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100. L'indice varie de 0 à 140.

## IV LES ASPECTS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement (instruction comptable M49)
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées.

Les charges du service concernent surtout les frais liés au fonctionnement du service ; charges à caractère général, frais de personnel et autres charges de gestion courante.

Les recettes représentent les redevances d'assainissement non collectif ; la subvention de l'Agence de Adour-Garonne pour l'exploitation

### 1 Prix de l'assainissement Non collectif

Le prix de l'assainissement non Collectif est composé de 2 volets :

- d'une part une participation concernant les nouvelles demandes d'installation : pour l'instruction des volets sanitaires des permis de construire comprenant la vérification

technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Cette participation s'élève en 2009 à 76 € HT par usager.

- La redevance pour contrôle périodique qui concerne toutes les personnes équipées d'un système d'assainissement non collectif qui font l'objet d'un contrôle et permet de couvrir les charges de fonctionnement du service. Le montant de la redevance est annuel et s'élève à 22 € HT par usager.

**ANNEXE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DU CONTRÔLE DES  
INSTALLATION A FIN 2009**

	NOMBRE TOTAL DES INSTALLATIONS	NOMBRE DE CONTROLES EFFECTUES
ALLASSAC	838	691
BRIVE LA GAILLARDE	930	654
COSNAC	438	258
CUBLAC	204	113
DAMPNIAT	163	150
LA CHAPELLE AUX BROCS	44	41
MALEMORT	324	238
MANSAC	228	140
NOAILLES	313	264
SAINT VIANCE	280	162
SAINTE FEREOLE	524	439
TURENNE	338	284
USSAC	794	327
VARETZ	449	280
VENARSAL	58	58
<b>Total</b>	<b>5925</b>	<b>4099</b>

	R	NR1	NR2	NC	
ALLASSAC	66	136	208	281	691
BRIVE LA GAILLARDE	43	200	307	104	654
COSNAC	18	111	98	31	258
CUBLAC	4	47	29	33	113
DAMPNIAT	37	15	44	54	150
LA CHAPELLE AUX BROCS	3	6	23	9	41
MALEMORT	6	90	103	39	238
MANSAC	4	47	47	42	140
NOAILLES	16	72	128	48	264
SAINT VIANCE	47	94	183	115	439
SAINTE FEREOLE	10	62	52	38	162
TURENNE	18	43	160	63	284
USSAC	23	99	150	55	327
VARETZ	10	95	100	75	280
VENARSAL	12	12	24	10	58
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>1129</b>	<b>1656</b>	<b>997</b>	<b>4099</b>